VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ

Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2024 – Réponse au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) - Soutenons nos étudiants boélands

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil communal,

La commission s'est réunie le 2 juillet 2024 à la Maison de commune. La composition de la commission était la suivante :

Mesdames et Messieurs

Gabrielle Heller (LV) présidente
Alessio Grutta (PLR)
Gabriel Chervet (PLR)
André Gruaz (PSDG)
Marisa Pralong (PSDG)
Pierre-Yves Charpilloz (LCIVL)
Héraclès Dellas (UDC)

La Municipalité est représentée par Madame la Syndique Sandra Pasquier et Monsieur le Secrétaire municipal Pierre-André Dupertuis

La Municipalité dit en début de séance qu'il n'y a aucun autre élément à ajouter aux points développés dans le préavis.

Au démarrage de notre échange le postulant a mené l'enquête dans d'autres communes et nous expose deux exemples.

Porrentruy met à disposition une salle d'étude accessible, même le dimanche, ouverte de 7 à 22 heures. La salle est accessible grâce à un badge électronique qui est à retirer contre une caution unique de 30 CHF auprès de l'administration communale.

Prangins met aussi à disposition une salle de révision sur un site scolaire, afin de permettre aux étudiants de préparer leurs cours en période d'examen et de réviser en toute quiétude. La capacité d'accueil est de 20 étudiants, elle est accessible du lundi au dimanche de 8h à 24h y compris les vacances et les jours fériés. L'accès à cet espace d'étude se fait sur demande et les usagers signent une charte d'utilisation dès la première venue.

Un commissaire se renseigne auprès du postulant si le fait de pouvoir réviser à La Tour-de-Peilz lui a manqué. La réponse est clairement affirmative, les locaux sur les sites universitaires, surtout en période de révisions sont surchargés. Il est difficile de trouver une place pour travailler, même en arrivant tôt certains étudiants déjà sur place ont déjà réservé des chaises pour des collègues. Cela a pour effet de créer un stress supplémentaire aux étudiants.

Un commissaire demande au postulant s'il était un porte-parole. Le postulant dit avoir été approché par beaucoup de personnes concernées par la problématique.

Quel est le besoin en termes de places ? Selon le postulant, ad minima une vingtaine de places seraient nécessaires.

Est-ce que le gymnase de Burier aurait des locaux ? Il y en a, mais ils ne sont ouverts qu'aux gymnasiens.

Une commissaire se dit surprise par ce besoin, elle imaginait que les étudiants travaillaient à la maison. Le postulant indique que de nombreux étudiants n'ont pas le luxe d'avoir une place de travail à leur domicile et certains souffrent également d'un déficit de l'attention ce qui peut aussi être problématique.

Un autre commissaire ignorait complètement la suroccupation de l'université.

A ce moment des échanges Madame la syndique redit la problématique boélande, après examen approfondi il s'avère qu'il n'existe actuellement aucune salle qui peut être bloquée de manière prolongée pour les étudiants.

La commission pense immédiatement à Charlemagne, dont le conseil a approuvé la rénovation. Selon Mr Dupertuis il y aurait des difficultés d'accès.

La maison du jardinier est également évoquée, mais elle, sera à disposition de toute la population, donc impossible de l'immobiliser da manière prolongée.

L'ABCDé aurait une salle, mais il y a du bruit, selon le postulant l'installation d'un rideau anti-bruit serait envisageable, cependant les heures d'ouverture restent limitées.

M. Dupertuis exprime des doutes quant au bruit de l'ABCDé, il pense que ce serait possible d'y travailler.

Un commissaire se demande s'il y avait une possibilité de trouver une solution intercommunale, Madame la Syndique va se renseigner auprès de son collègue veveysan, elle vérifie également avec la direction du gymnase de Burier. Madame la Syndique redit que bien consciente du problème et du besoin, elle ne peut faire aucune promesse à ce stade.

Discussion

Un commissaire demande au postulant s'il avait pensé à une salle. La seule visite effectuée était la salle de l'ABCDé sur suggestion de Mr Dupertuis.

Le postulant n'est pas satisfait de la réponse municipale, il a l'impression qu'elle n'a pas réellement étudié toutes les options possibles.

Dans l'ensemble la commission est sensible à ce besoin. Un commissaire exprime clairement que pour lui la Municipalité était de bonne volonté.

Ensemble la commission réfléchit aux possibilités de salles en dehors du cadre communal.

- La Malègue, cabane de scouts
- Le local de la Rame
- La salle de gym des Mousquetaires
- EMS Phare Elim…

Une commissaire propose de clarifier les dates de révisions. Le postulant indique qu'il y a en principe trois sessions d'examens et par conséquent trois périodes dans l'année pour lesquels cet espace de

révisions serait utile La session d'été en juin, la session d'automne en août /septembre et la session d'hiver en janvier. Si on superpose ce besoin avec l'occupation des écoles il apparaît que la session d'automne pourrait concorder avec les deux dernières semaines des vacances scolaires et la session d'hiver avec celles de Noël.

Le postulant propose un projet pilote soit envisagé pour les trois périodes citées, dans le pire scénario uniquement pour les session d'automne et d'hiver, car mieux vaut un endroit deux fois par année que rien du tout.

Après discussion la commission pense que ce préavis doit être étayé, le besoin doit également être affiné et elle encourage la municipalité à continuer de chercher des solutions.

Le résultat du vote reflète la difficulté de prendre position pour décider si le préavis répond au postulat. **Il y a une voix pour, trois voix contre et trois abstentions**.

Conclusion

Nous vous demandons, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 22/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- De prendre acte que le présent préavis ne répond pas au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ».

La Tour-de-Peilz, le 5 août 2024

Au nom de la Commission,

Gabrielle Heller, Présidente

VILLE DE LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité
Maison de commune
Grand-Rue 46 · CP 304
1814 La Tour-de-Peilz

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 22/2024

le 26 juin 2024

Réponse au postulat de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands »

10.03.02-2406-Preavis-22-Reponse-Postulat-Grutta-Etudiants.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Dans sa séance du 28 juin 2023, votre Conseil renvoyait à la Municipalité le postulat de M. Alessio Grutta intitulé « Soutenons nos étudiants boélands » dans lequel il était demandé à la Municipalité de créer une salle d'étude silencieuse et/ou simplement des places de travail en libre accès dans les infrastructures communales existantes – avec des horaires flexibles.

2. Rapport

Examinant cet objet, la Municipalité a pu constater que, si la proposition est louable, elle n'est simplement pas réalisable avec les infrastructures dont la commune dispose aujourd'hui.

L'ABCDé – la bibliothèque-ludothèque communale – compte une quinzaine places de travail accessibles au public, mais uniquement pendant ses heures d'ouverture. Lors de la création de l'institution fusionnée, il a été certes imaginé une évolution ultérieure vers un système Open+ qui permet un accès à l'institution hors des heures d'ouverture. Mais un tel projet n'est pas prévu à court terme.

Une autre opportunité pourrait être trouvée dans l'aménagement d'une maison des jeunes ou de quartier, mais, là également, une telle réalisation prendra du temps et il n'est pas certain que cette infrastructure propose le service demandé par M. Grutta.

Sur un plan général, la Municipalité considère qu'il n'est pas de sa compétence de proposer des lieux d'études.

3. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 22/2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte que le présent préavis répond au postulat de M. de M. Alessio Grutta (PLR) « Soutenons nos étudiants boélands ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique : Le secrétaire :

MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ — CANTON DE VAUD — LIBERTÉ ET PATRIE

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Sandra Pasquier

Adopté par la Municipalité : le 10 juin 2024